

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ 19_501_CO_AR DU 11 DÉCEMBRE 2019 PORTANT OUVERTURE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE D'INGENIEUR TERRITORIAL POUR L'INTERRÉGION DU GRAND OUEST (BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE) – SESSION 2020

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, un examen professionnel de promotion interne d'ingénieur territorial est organisé par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour le compte des Centres de Gestion de la Bretagne, de la Normandie et des Pays de la Loire, au titre de l'année 2020.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Cet examen professionnel comporte deux modalités d'inscription :

Cas n°1 : Examen professionnel prévu à l'**alinéa 1°** de l'article 10 du décret du 26 février 2016 modifié, ouvert aux **techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.**

Cas n°2 : Examen professionnel prévu à l'**alinéa 2°** de l'article 10 du décret du 26 février 2016 modifié, ouvert aux **techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal.**

Toutefois, les candidats sont autorisés à subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude.

Par conséquent, pour l'examen professionnel 2020, les conditions statutaires seront appréciées à la date du 1^{er} janvier 2021.

MODALITÉ DE RETRAIT DES DOSSIERS :

La période de retrait des dossiers est fixée du **mardi 21 janvier au mercredi 12 février 2020 sur internet** en utilisant la procédure de préinscription du site du Centre de Gestion de Loire-Atlantique www.cdg44.fr.

La préinscription ne constitue pas une inscription définitive à l'examen. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, pendant la période d'inscription (soit jusqu'au 20 février 2020) du dossier original imprimé.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au jeudi 20 février 2020. Ils devront être déposés ou postés à l'adresse du Centre de Gestion, au plus tard à cette date :

- Pour un envoi en recommandé, la date de dépôt auprès des services de la poste mentionnée sur l'imprimé recommandé et/ou sur le listing informatique produit par la poste fera foi
- Pour un envoi par courrier simple, le cachet de la poste fera foi – tout pli insuffisamment affranchi sera refusé.

Il est recommandé de ne pas déposer de dossier dans la boîte aux lettres du Centre de Gestion en dehors des heures d'ouverture.

ATTENTION : le Centre ne distribue pas de dossier papier. Les candidats n'ayant pas accès à internet peuvent s'inscrire au Centre de Gestion de Loire-Atlantique. Ils devront prendre le temps nécessaire pour utiliser la procédure de préinscription sur le site www.cdg44.fr. Un ordinateur sera mis à leur disposition, et des agents du Centre de Gestion les accompagneront en cas de besoin (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00).

L'inscription à un examen professionnel constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi.

DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES :

Cas n°1 : Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le jeudi 18 juin 2020 au Parc des Exposition de la Beaujoire – Route de Saint Joseph – 44300 NANTES*.

L'épreuve orale d'admission se déroulera courant novembre 2020 à l'espace Adelis – 9 boulevard Vincent Gâche - 44200 NANTES*.

Cas n°2 : L'épreuve orale d'admission se déroulera courant octobre 2020 à l'espace Adelis – 9 boulevard Vincent Gâche - 44200 NANTES*.

* Le Centre de Gestion de Loire-Atlantique se réserve la possibilité de modifier les lieux des épreuves en cas de besoin.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service concours et examens professionnels :

- par téléphone au 02 40 20 00 71
- par mail à l'adresse concours@cdg44.fr

IMPORTANT

Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.

Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté.

Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

Il est vivement conseillé d'effectuer un suivi lors de l'envoi du dossier d'inscription, afin de garantir la réception par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

L'envoi de tous les documents relatifs à l'examen professionnel se fait par voie dématérialisée. Ainsi, les convocations aux épreuves écrites et/ou orales, les courriers de résultats des écrits et les courriers de résultats d'admission seront disponibles individuellement sur l'accès sécurisé du candidat depuis le site www.cdg44.fr au moyen du code utilisateur fourni au moment de la préinscription et du mot de passe choisi par le candidat.